

**MAIRIE DE BOUSSENS
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :
29/06/2017**

L'an deux mille dix sept et le sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc.), Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 14**

Présents : M. RAMEAU (Proc.), Mmes GERARD SAINT-SUPERY, MM. AMOUROUX (Proc.), LIVOTI, Mme TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH

Absents excusés :

**M. RIVIERE (Proc. M. AMOUROUX)
Mme DALLA-ZANNA (Proc. M. SANS)
Mme CAHUZAC (Proc. M. RAMEAU)**

Absente : Mme TONELLO

D.C.M n° 7.4

Gratuité des transports publics pour les personnes

Agées de 65 ans et plus en remplacement des actions menées par le SITPA en Haute-Garonne. Signature convention avec le Conseil Départemental.

Monsieur PIZZATO Jean-Luc a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la dissolution à compter du 31 août 2017 du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées.

Afin de poursuivre la politique sociale pour favoriser le transport des personnes âgées conduite de manière partagée entre les communes, les transporteurs et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Départemental propose la signature d'une convention qui prendra effet à compter du 01/09/2017.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

A U T O R I S E

Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer la convention avec le Conseil Départemental qui permettra aux personnes âgées de 65 ans et plus non imposable sur le revenu de continuer à bénéficier de la gratuité des transports publics dans la limite de 24 trajets par an à compter du 1^{er} septembre 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 13.07.2017

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 11 juillet 2017

Le Maire,

